Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 16/06/2023
ID : 081-218101400-20230613-1838_DGDDAGENEA-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION MUNICIPALE

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de mettre en place et de raccorder une unité de réutilisation d'eaux usées traitées de la station d'épuration urbaine de Lavaur-Fontenau pour les usages internes sur la station d'épuration et pour une utilisation par les camions hydrocureurs.

Considérant qu'il convient de demander, à cet effet, une subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Considérant que le reste à charge sera assuré par Véolia, délégataire, conformément au contrat de concession du service public d'assainissement public en date du 26 novembre 2018.

DECIDE

ARTICLE 1 :
IL SERA DEPOSE UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION auprès de l'Agence de l'eau.

Le coût particulier pour ce projet précité est de 145 500 € HT

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

• Agence de l'eau	80%	116 400 € HT
• Véolia délégataire	20%	29 100 € HT
Montant total H.T estimé de l'opération	**100%**	**145 500 €**

Fait à LAVAUR, le 13/06/2023
Le Maire
Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr